Première inscription en Doctorat via ADUM
Année universitaire 2022-2023

La création de votre compte ADUM est obligatoire pour votre inscription en doctorat à l'Université PSL.

1. *Création de votre compte ADUM*

Cliquez ici : http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL

- Définissez vos codes d'accès en entrant une adresse mail valide et un mot de passe

2. *Création de votre profil ADUM*

Complétez l'ensemble des rubriques en sauvegardant à chaque étape : les onglets passent au vert :

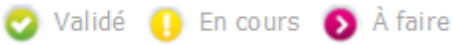

Onglet « Coordonnées » : renseignez comme adresse électronique principale votre adresse **mail d'établissement de préparation de thèse** et comme adresse électronique secondaire votre adresse **mail personnelle**.

Onglet « Rattachement administratif » :

- Acquittez-vous de la CVEC[1] (**95 euros** pour l'année universitaire 2022-2023) sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/[2]
- Déposez votre attestation de paiement de la CVEC au format PDF. Si vous êtes exonéré (voir cas particuliers), déposez votre attestation d'exonération et **sauvegardez**.

Onglet « Déroulement Doctorat » > Encadrement de la thèse : les **codirecteurs** de thèse sont titulaires d'une HDR (habilitation à diriger des recherches). Dans le cas contraire, ce sont des **co-encadrants**.

Onglet « Gestion affichage » : si vous souhaitez que votre sujet de thèse apparaisse sur theses.fr, vous devez sélectionner « oui » dans « Affichage sur le Web ».

Onglet « Convention individuelle de formation » :

- Renseignez toutes les sections du formulaire, sauvegardez
- Cliquez sur « **Je soumets la convention individuelle de formation à mon directeur de thèse pour correction et avis** »
- Une fois la convention validée, téléchargez votre document, imprimez et faites-le signer par votre directeur de thèse.

3. *Transmission de la demande de première inscription*

Une fois tous les onglets passés au vert, cliquez sur le dernier onglet « **Je finalise la procédure** ».
Vous devez ensuite cocher la case indiquant que vous avez **pris connaissance et accepté la Charte des thèses de PSL**, puis cliquer sur « **Transmission des données pour instruction du dossier** ».
Vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale vont alors pouvoir donner leur avis sur votre demande d'inscription.

---

[1] L'objectif de la Contribution Vie Étudiante et de Campus est de favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

[2] Votre numéro INE (identifiant national étudiant) composé de **11 caractères** vous sera demandé. Vous pouvez le retrouver sur votre relevé de notes du baccalauréat (passé en France depuis 1995) ou auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français dans lequel vous avez été inscrit. En cas de première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français, un numéro provisoire vous sera attribué.

Lorsque ces avis sont favorables, vous recevrez un mail vous invitant à aller régler vos droits d'inscription et à déposer votre fichier de documents obligatoires sur ADUM.

4. Paiement des droits d'inscription (onglet « Paiement » profil ADUM)

Le montant des droits d'inscription est fixé à **380 euros** (taux plein) pour l'année universitaire 2022-2023 (arrêté du 19 avril 2019).[3]
***NB** : Il est fortement conseillé d'utiliser un PC et les navigateurs suivants pour optimiser le paiement en ligne : Firefox, Chrome.*
***/!** La fenêtre de paiement se fermera automatiquement après l'opération par CB. Vous recevrez un mail de confirmation à déposer dans « Mode de paiement » > « Déposer un justificatif au format pdf ».*

5. Dépôt des pièces obligatoires

Dans votre espace personnel :

- Déposez votre photo d'identité (600x450, 50Ko max, format JPG) et votre CV (format PDF)
- Cliquez sur « **Déposer votre dossier d'inscription 2022-2023 au format PDF** » et déposez un fichier PDF compilé comprenant le(s) document(s) suivant(s) **format portrait et dans l'ordre** :
  - ☐ Copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
  - ☐ CV
  - ☐ Copie du diplôme permettant l'entrée en thèse
  - ☐ Justificatif du financement de la thèse (contrat de travail, bourse, etc.) si concerné
  - ☐ Attestation de responsabilité civile
- Sauvegardez

- Cliquez sur « **Déposer votre Convention Individuelle de Formation au format PDF** », déposez votre document signé par vous et votre directeur de thèse et **sauvegardez**.

Lorsque votre dossier et votre paiement auront été vérifiés et validés par le Service doctorat de votre établissement, vous recevrez un mail automatique confirmant votre inscription en doctorat et aurez accès à un **certificat de scolarité** dans votre espace personnel, rubrique « Documents administratifs » > Inscription-Réinscription.

6. Point sur la Sécurité sociale

Depuis le 1er septembre 2019, tous les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence.

- Si vous étiez déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français;
- Si vous avez un contrat de travail ou un contrat doctoral (étudiants français et internationaux) :
  - ⇨ Vous serez **automatiquement rattaché à la CPAM** sans démarche ni formalité particulière de votre part.
  - ⇨ Profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur ameli.fr.

- Si vous êtes étranger et que vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2022-2023 **et que vous n'avez pas de contrat de travail ou de contrat doctoral** :

  - ⇨ Renseignez-vous sur le site https://etudiant-etranger.ameli.fr/ pour connaître les démarches à effectuer.

[3] Les doctorants en cotutelle règlent leurs droits d'inscription à l'établissement déterminé par leur convention.
Si ces droits sont réglés à l'établissement étranger, les doctorants sont exonérés de la CVEC.
Si ces droits sont réglés à l'Université PSL, les doctorants s'acquittent de la CVEC.